

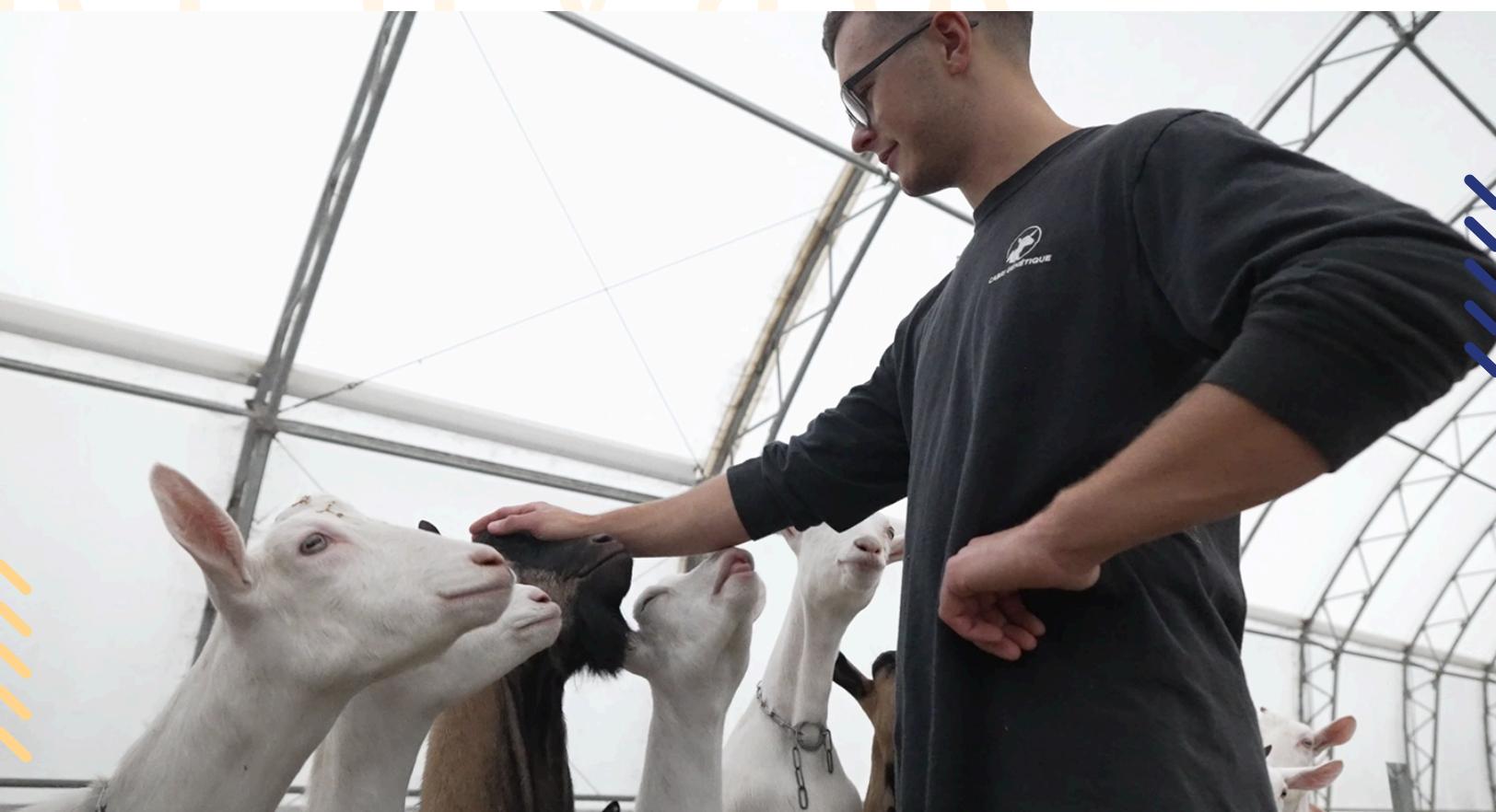
## Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

### DEMANDE

La relève demande au MAPAQ et tout autre organisme offrant un appui financier par le biais de subventions ou de programmes dans le milieu agricole de mettre en place un mécanisme afin d'en prioriser l'accès à la relève.

La relève demande aussi que les délais d'inscription à certains programmes soient prolongés pour permettre une plus grande adhésion et une meilleure prévisibilité au niveau des investissements qui sont à faire lors de l'utilisation de ce type de subventions.

Plus spécifiquement, que le délai d'activation du rabais relève actuellement disponibles pour les produits d'assurances et de protection du revenu de la FADQ et du volet 4 du PIC passe de 5 à 10 ans. De plus, que le nombre d'années en activité requis pour rendre une entreprise admissible à la protection du programme Sécuri-taux relève passe de moins de 5 ans à moins de 10 ans.



## Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

### ENJEUX

L'aide financière offerte par le MAPAQ et plusieurs autres organismes publics est essentielle pour toutes les entreprises du secteur agricole. Il faut toutefois souligner que les entreprises de la relève en démarrage ou en expansion ont souvent davantage besoin de ce soutien dû à une plus grande vulnérabilité financière.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : initiatives ministérielles, enveloppes budgétaires, programmes gouvernementaux, etc. Cependant, la disponibilité cause parfois un problème pour des entreprises qui n'ont pas plusieurs années d'expérience derrière elles.

Que ce soit parce que les fonds disponibles sont distribués aux premiers arrivés, que les périodes d'inscription concordent avec des moments plus chargés de la saison, qu'il n'y ait pas eu d'annonce avant l'ouverture d'un programme, d'une méconnaissance, d'une surcharge administrative ou pour plusieurs autres raisons, les entreprises de la relève ne sont pas toujours outillées pour en bénéficier adéquatement. En favorisant les producteurs qui ont une plus grande facilité avec ces démarches ou qui ont plus de temps pour les faire, le processus pour accéder à un soutien financier de l'État devient inéquitable.

Pourtant, les entreprises de la relève seraient les plus avantagées par les programmes gouvernementaux. En effet, en soutenant le développement d'une jeune entreprise ou d'une entreprise en transfert dès ses premiers pas, on assure une plus grande résilience et une meilleure stabilité financière. Accessible au bon moment du cycle d'une entreprise, l'aide financière de l'État aurait alors un impact beaucoup plus important sur la survie des entreprises agricoles de la relève. En augmentant la période durant laquelle la relève peut s'inscrire ou faire une demande, on assure aussi une meilleure répartition de cette aide à des moments opportuns. En effet, le rabais relève de 25% offert par la FADQ pour ses produits d'assurances et de protections du revenu n'est que de trois années consécutives qui doivent être choisies dans les deux premières années suivant l'aide du Programme d'appui financier à la relève. Cette situation réduit la marge de manœuvre pour envisager un agrandissement, un investissement ou simplement une meilleure planification financière et productive. En contrepartie, la relève doit patienter cinq ans pour avoir accès au volet 4 du PIC.

À la lecture de ces spécificités, on constate rapidement qu'une harmonisation des calendriers du soutien financier et d'un mécanisme de priorisation pour la relève est aujourd'hui nécessaire.

## Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

#### Priorisation de la relève

La relève demande que les programmes et les subventions provenant du MAPAQ et de tout organisme du milieu agricole incluent des mécanismes de priorisation pour mettre fin à l'iniquité qui sévit actuellement pour ses membres.

#### Délais harmonisés à 10 ans

La relève demande que les délais des programmes futurs et mentionnés soient harmonisés pour mieux soutenir ses membres sur une période mieux définie et plus représentative de la réalité. Le projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ne se limitent pas aux cinq premières années et le soutien financier devrait en être le reflet en ajustant à moins de 10 ans de production les aides ayant ce critère.



GAINS  
PARTIELS

Suite à cette demande, le MAPAQ a répondu positivement à la demande de la relève et a modifié l'Initiative ministérielle : Relève agricole et entrepreneuriat et les critères d'admissibilité du FIRA pour inclure les entreprises qui sont en activité depuis moins de 10 ans plutôt que moins de 5 ans, élargissant alors les potentielles entreprises soutenues par l'initiative.